

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15](#)
(19)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 5 février 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 5 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 4 p. (472r, 473r, 474v, 475r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 5 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49813>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 février 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Thiaudière, Edmond \(1837-1930\)](#)

Lieu de destination 32, rue Serpente, Paris

Description

Résumé Godin explique à Thiaudière que c'est par erreur que la manchette du journal *Le Devoir* a été modifiée dans le dernier numéro. Il lui envoie les modifications qu'il compte y introduire. Il lui indique qu'il voudrait que le bureau du journal à Paris soit ouvert toute la journée, au moins par la présence du concierge, alors que Thiaudière souhaite ne l'ouvrir que quelques heures. Il observe que son article sur le théâtre paru dans le dernier numéro du journal comprend quatre colonnes : il lui demande si c'est le genre d'articles qu'il compte livrer au prix de 25 F. À propos de l'article de Thiaudière sur le prochain livre de Victor Hugo : il lui demande de faire davantage qu'un éloge car « *Le Devoir* se fait une loi d'écarter les questions qui ne viseraient qu'à mettre en relief des personnalités ». Sur la division en trimestre de l'année du *Devoir* : Godin voudrait commencer le premier trimestre au 1er janvier et le second au 1er avril. Godin demande à Thiaudière, comme celui-ci l'annonçait dans sa lettre du 2 février, de lui faire ses propositions de changement du journal, et de lui envoyer la liste des journaux de province et des petites feuilles hebdomadaires. Il lui signale que l'annonce du journal *La Commune libre* va paraître dans le prochain numéro. Il lui envoie la liste des journaux de Paris auxquels *Le Devoir* est adressé régulièrement, ainsi que l'adresse de monsieur Clouet.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Clouet \[monsieur\]](#)
- [Hugo, Victor \(1802-1885\)](#)

Œuvres citées

- « Un nouveau journal », *Le Devoir*, t. 2, n°22, 9 février 1879, p. 351. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/352/50/466/0/0>, consulté le 22 mai 2023].
- [La Commune libre : journal socialiste fédéraliste organe des travailleurs, Montpellier, 1879.](#)
- [Revue des idées nouvelles : bulletin du progrès dans la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, le commerce et l'agriculture, Paris, 1876-1878.](#)
- Thiaudière (Edmond), « La République et le théâtre », *Le Devoir*, t. 2, n°21, 2 février 1879, p. 329-330. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/330/50/466/0/0>, consulté le 22 mai 2023]

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Genève 5 février 1879

Monsieur Chénodière,

C'est par un malentendu regrettable que le titre du Journal a été modifié au dernier n° ; aussi je n'hésite pas à vous envoyer ci-joint une quinzaine des dernières modifications que je compte introduire dès ce numéro-ci, par suite de nos observations. Je crois répondre, cette fois, à tous les besoins que vous m'avez signalés.

Mais il est un point sur lequel j'attire votre attention. J'ai compris que nos conventions concernaient, non votre présence en permanence au bureau, mais un bureau ouvert toute la journée ou moins par la présence du concierge chargé de répondre à tout venant. S'il n'en était pas ainsi, je serais là un grand inconvénient. Je sais par expérience que des bureaux ouverts seulement 2 à 3 heures par jour à Paris ne remplissent qu'à moitié leur but.

Il me semble que c'est bien comme ça l'indique plus haut que les choses ont été dites entre nous.

Néanmoins le sens de notre lettre d'adieu

semble obtenir cette condition, puisqu'on nous a
dit que pour éviter que les personnes de l'étran-
ger inutilement il faut que elles sachent à
quelle heure elles peuvent venir nous trouver
pour payer leur abonnement.

C'est en consentant à modifier les
indications du titre du devoir, conformément
au modèle que je vous envoie, et de manière
à indiquer nos heures de présence, il faut
que vous soyez bien entendus avec ce que
vous avez compris en me disant que vous
feriez pour le devoir ce que vous faisiez pour
la revue des idées nouvelles.

Votre article sur les théâtres que contient
le dernier numéro du devoir, comprenant quatre
colonnes, est-ce la étendue des articles que
vous me proposez de faire pour le devoir
au prix de 25 francs. Je désire ce complément
renseignements pour me fixer sur le prix que
vous attachez à votre collaboration.

C'est en 'vray dit que vous m'avez en-
voyé un article sur le prochain livre de Victor
Lugo. Je vous ferai remarquer à ce sujet
qu'il ne s'agit plus là d'une question d'inté-
rêt général, mais bien d'une question person-
nelle, si l'article n'avait pour objet que des
louanges à l'auteur. Veuillez faire en sorte
qu'il n'en soit pas seulement le sujet, car

471
L'avis se fait une loi d'écarter les questions
qui ne concernent exclusivement qu'à met-
tre en relief des personnalités.

— L'année du journal doit naturelle-
ment comprendre 12 numéros ; dans ces con-
ditions elle finit le 1 Mars prochain, mais
nous envisageons que pour rendre plus facile
l'administration du journal, il conviendrait
de diviser l'année par trimestres commençant
au 1^{er} janvier, ce qui mettrait le 1^{er} 3^{ème}
au 1^{er} avril. Il y a donc là pour nous un
embarras, attendu qu'il faudrait donner
quatre numéros en plus pour atteindre
cette date du 1^{er} avril.

Vous me disiez dans votre lettre du 2^{ème}
que vous me proposiez des changements,
en fin d'année, dans la physionomie du jour-
nal. Faites-moi, je vous prie, les main-
tenant ces propositions, car il ne faut pas
attendre que le moment d'agir soit venu pour
les examiner.

— Je m'efforce d'arranger les choses pour
que vous receviez les sommaires et les notes
reclames le Vendredi. Le sommaire va être
rédigé conformément à vos instructions.

Quant à l'envoi aux journaux, faites
pour le mieux. Je tiens à n'importuner personne.
Veuillez m'envoyer la liste des journaux

de province ainsi que celle des petites publi-
cations hebdomadaires dont vous me parlez
dans votre lettre du 24.

— L'annonce du journal : La commune
libre va paraître cette semaine dans le
Dévoir.

— Je vous envoie ci-jointe la liste
des journaux de Paris auxquels, par votre
recommandation, le Dévoir est adressé
régulièrement.

— Vous trouverez aussi sous ce pli l'adresse
de M. ~~Clout~~ Clouet.

— Note a été prise des abonnements
indiqués par vous.

Après je vous prie, Monsieur, l'assu-
rance de mon entière considération.

Gaston